



INFO SANTÉ

Médecin généraliste : TONNEL Estelle Tél. 04 22 46 01 64

Orthophonistes:

RODET Lore SAGE Benoîte 07 56 86 75 74

Kinésithérapeute : LANDAT Audrey Tél. 04 50 73 25 97

Ostéopathe: BOËCHE Marc-Antoine Tél. 06 63 72 00 48

Sages-femmes:

RAMUS Céline 06 20 93 06 97 AUGUSTE Justine 06 46 58 10 48

Psychologues:

LEMAIRE Charlotte 06 46 92 93 69 BAGGIONI Laëtitia 06 12 96 68 25

Le bloc notes

SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 17 h samedi de 9 h à 11 h 30. Mail: mairie@lyaud.fr Tél. 04 50 73 90 51.

SECRÉTARIAT DU SIVOM

Ouvert le lundi et vendredi de 7 h 30 à 13 h et le mardi et jeudi de 7 h 30 à 17 h. Tél. 04 50 73 97 84 Fax 04 50 70 56 53 sivom@armoylyaud.fr

RDV DES POINTS PROPRES

- Route d'Armov
- Parking du cimetière
- Moulin d'Amphion
- Route des Chambrettes

DÉCHETTERIE ALLINGES

Horaires d'été du lundi au samedi de 8 h à 11 h 45 et de 13 h 30 à 17 h 30 (sauf le mardi fermeture à 18 h fermeture tous les jeudis)

Horaires d'hiver

du lundi au samedi de 8h 30 à 11 h 45 et de 13 h 30 à 17 h (fermeture tous les jeudis) Tél. 04 50 73 98 59

NUMÉROS UTILES

POMPIERS: 18 **SAMU: 15** GENDARMERIE: 04 50 71 09 20

Médecins d'Allinges :

• Dr Julliard Marina: 04 50 70 25 00

• Dr Eudes-Caddoux Monique : 04 50 70 55 55

Centre hospitalier : 04 50 83 20 00

Cabinet infirmier des Allinges:

04 50 70 50 44

Cabinet infirmier d'Armoy: 06 21 21 80 91

Pharmacie d'Allinges : 04 50 70 51 93

Pôle Santé Armoy:

- Cabinet de kinésithérapie : Coupeau Thierry: 04 50 73 78 53
- Orthophoniste:

Bluteau Marielle: 06 45 54 88 53

ADMR LES MOUUNS

30. rue du Crêt Baron 74200 ALLINGES Tél./Fax 04 50 26 49 13

Sommaire

Mot du mairep. 3
Comptes RENDUS Conseil municipalp. 4-7 SIVOMp. 8-10
TRAVAUX p. 10-11
MANIFESTATIONS DE LA COMMUNE La fibre au Lyaud

Cross des Hermones p. 15
Repas des Aînésp. 16
Fête de la Lumièrep. 16
Marché de Noël p. 17
Fondue de la vogue p. 18
Concert à la nouvelle année
p. 18
ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE
p. 19-23

Cross des Hermones p. 15	RECETTE p. 20
Repas des Aînésp. 16	GROUPE SCOLAIREp. 2
Fête de la Lumièrep. 16 Marché de Noëlp. 17	THONON AGGLO p. 28
Fondue de la vogue p. 18	ÉTAT CIVILp. 29
Concert à la nouvelle année	RÈGLEMENTATIONS p. 30
p. 18	LISTE DES ASSOCIATIONS p. 3
ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE	PLANNING MANIFESTATIONS p. 32
p. 19-23	TRANSPORTS SNU
ÇA BOUGE AU LYAUDp. 24-25	FONDS GENEVOIS p. 33

Le mot du Maire



Joseph DÉAGE Maire du Lyaud

Le besoin de se retrouver a été très marqué en 2022 lors de la reprise des manifestations proposées par les différentes associations. En ce début d'année 2023, je souhaite faire le

bilan des opérations réalisées depuis ce nouveau mandat :

- Installation d'une épicerie / salon de thé Place du Champ Dunant.
- Ouverture de la Maison d'autonomie, appréciée par les locataires. 25 logements sont proposés, Aujourd'hui, 16 sont occupés. Nous avons réalisé un potager adapté pour les résidents et un verger.
- Réalisation d'un parking de co-voiturage. route d'Armoy.
- Acquisition d'une maison et de deux granges situées Place du Champ Dunant.
- Réfection d'une partie de la toiture du groupe scolaire.
- Construction d'un auvent sur la facade nord de la mairie et peinture de la facade.
- Mise en place de l'extinction de l'éclairage public de 22 h 30 à 05 h 30.
- Installation d'un nouveau columbarium au cimetière.
- Mise en place d'un self à la cantine du groupe scolaire : nous accueillons 350 élèves. Chaque jour, 180 élèves prennent le repas à la cantine.
- Installation de la fibre optique : les travaux sont terminés. Une réunion publique organisée par le SYANE a eu lieu le 15 février.
- Réalisation par Thonon Agglomération, de travaux d'assainissement et d'eaux pluviales sur la commune :

1/ un 1er chantier au hameau des Chambrettes. Nous avons sollicité le SYANE pour enfouir les réseaux secs et reprendre l'éclairage public.

2/ un second chantier, en cours. Route des Cruets, Route des Bois et Route des Voigères avec un bouclage de l'eau potable.

- Je remercie les services de Thonon Agglomération pour le sérieux du travail accompli.
- Construction d'une halle en bois local pour accueillir le marché du samedi matin et pour organiser les manifestations associatives et communales.
- Rénovation de la chapelle de Trossy qui a fêté ses 300 ans en 2021 : la facade, la toi-

- ture, la zinquerie ont été refaites ainsi que
- Enrobage de la Route des Chambrettes et celle de la Capite.
- Reprise de l'adressage de la commune pour permettre aux différents services de sécurité (pompiers, ambulanciers) d'accéder aux propriétés : un certain nombre de rues ont été renommées. De nouvelles adresses et numéros ont été créés. Les habitants concernés seront invités à récupérer leur nouvelle plaque de numéro individuel.

D'autres projets sont envisagés :

- Suite à l'acquisition de la Maison Fillon et des 2 granges, les bâtiments seront réhabilités pour accueillir au rez-de-chaussée, des commerces (salon de coiffure), et sur les 2 étages, des professionnels de santé (nous avons des demandes).
- Le permis de construire va être déposé en
- Nous avons fait l'acquisition de 250 m² de locaux commerciaux dans l'un des immeubles qui sera construit Route d'Armoy.
- Ces réhabilitations et acquisitions concrétisent les engagements que nous avons pris pour offrir un maximum de services à la population.
- Thonon Agglomération va réaliser des travaux d'assainissement sur le secteur de la Rue de la Fruitière, Rue du Quart d'Avaux et Rue du Centre au printemps. Nous envisageons de revoir le plan de circulation Rue de la Fruitière et Rue du Quart d'Avaux afin de sécuriser le trajet des élèves du groupe scolaire. Le rond-point devant le D'JOSS BAR va être repris.
- Les travaux pour enfouir la ligne 20Kv de la Ravine sont en cours. Ce chantier est sous

- la responsabilité d'ENEDIS. Le SYANE réalisera l'enfouissement des réseaux secs sur les secteurs des Cathelins, Moulin et Prélaz. Thonon Agglomération profite des travaux pour reprendre le branchement en eau potable des 4 habitations du Moulin.
- Le Monument aux Morts a besoin d'un rafraîchissement. Les travaux seront réalisés au printemps
- Nous allons réhabiliter la carrière communale dans le secteur des Blatanges : 20 noyers et 10 châtaigniers seront plantés au mois de mars.
- Dans une démarche du développement durable, nous avons confié au SYANE l'étude pour la production d'un réseau de chaleur en bois énergie. Les bâtiments du groupe scolaire et de la Maison d'autonomie sont concernés.
- · Une étude est réalisée par Thonon Agglomération pour des travaux d'assainissement avec la reprise de la canalisation d'eau potable Route des Devants. Nous en profiterons pour enfouir les réseaux secs et enrober la voirie en totalité.

En juin dernier, nous avons eu la satisfaction d'accueillir Madame TONNEL, médecin géné-

Mesdames RAMUS et AUGUSTE, sagefemmes et Mesdames BAGGIONNI et LE-MAIRE, psychologues, sont venues renforcer

Nous sommes très satisfaits des services proposés par l'ensemble des professionnels

L'ensemble de ces projets, communaux et intercommunaux, ont pour objectif d'améliorer le quotidien de chacun.

Au plaisir d'une rencontre.





Comptes rendus du Conseil Municipal

SEANCE DU 9 AOÛT 2022

RÉSULTATS DE LA CONSULTATION À PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE POUR LA CRÉATION D'UNE HALLE DE MARCHÉ

Dans le cadre de la réalisation de la halle de marché sur la commune du Lyaud, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du rapport d'analyse des offres relatif aux lots :

- N° 1: Démolition - Terrassement Gros œuvre - VRD

Montant estimé : 210 000,00 € H.T ENTREPRISE PRIX DE L'OFFRE SARL GIROD TP 182 874, 79 € H.T 256 707 00 € H T **EURL TANRIVERDI** 272 584.00 € H.T

- N° 2 : Charpente - Couverture Cuivrerie

Montant estimé: 115 000.00 € H.T ENTREPRISE PRIX DE L'OFFRE FAVRAT CONSTRUCTION BOIS

112 741.80 € H.T **GAVOT OSSATURE BOIS**

136 091,60 € H.T

- N° 3 : Electricité

Montant estimé : 15 000,00 € H.T PRIX DE L'OFFRE ENTREPRISE STECH ELEC 14 837,00 € H.T EIB 24 000,00 € H.T

Vu le rapport d'analyses effectué par la SARL ACOA, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir les offres suivantes :

- GIROD TP pour le lot n° 1, d'un montant de 182 874.79 € H.T.
- FAVRAT CONSTRUCTION BOIS pour le lot n° 2, d'un montant de 112 741.80 H.T.
- STECH ELEC pour le lot n° 3, d'un montant de 14 837.00 € H.T.

SEANCE DU 5 SEPTEMBRE 2022

ADOPTION DE LA NOMENCLATURE **BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M57** AU 1^{ER} JANVIER 2023

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable applicable aux communes (la nomenclature M57) à partir du 1er janvier 2024. Il propose d'anticiper cette réforme en appliquant cette nouvelle nomenclature dès le 1er janvier 2023, au Budget Principal et au Budget des Arcades.

Le Conseil Municipal approuve à l'una-

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN ASSISTANT DE PRÉVENTION

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'article 108-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et l'article 4 du décret n° 2012-170 du 3 février 2012 modifiant le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, imposent aux collectivités territoriales et établissements publics de désigner un assistant de prévention.

Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Rémi FILLON, responsable du service technique Armoy-Le Lyaud. assistant de prévention de la commune du Lyaud.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité. Une convention de mise à disposition sera signée avec le SIVOM Armoy-Le Lyaud.

SYANE: CONVENTION DE FINANCEMENT POUR LES TRAVAUX « ROUTE DES CATHELINS »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'enfouissement des réseaux secs dans le secteur de la Route des Cathelins.

Le SYANE, dans le cadre de son programme 2022, envisage de réaliser l'ensemble des travaux relatifs à cette opération, pour un montant estimé à 433.718,38 €, avec une participation financière de la commune s'élevant à 130.010,88 € et une contribution de la commune sur le budget de fonctionnement d'un montant de 13.011.55 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'una-

ONF: PROGRAMME DE COUPES 2023

Monsieur le Maire présente le programme de coupes 2023, à réaliser par

Le Conseil Municipal approuve l'état d'assiette de coupes de l'année 2023, à l'unanimité.

MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des modifications à apporter dans le règlement intérieur du Conseil Municipal concernant le fonctionne-

ment des commissions municipales et la réforme de publicité des actes applicable au 1er juillet 2022.

Le Conseil Municipal approuve à l'una-

RÉNOVATION DU MONUMENT **AUX MORTS**

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de rénover le monument aux morts : les épitaphes deviennent illisibles et les joints sont à refaire.

Des devis ont été demandés auprès de trois entreprises. La société des Pompes Funèbres Générales a été retenue pour des travaux s'élevant à un montant de 5.184,00 € T.T.C.

Une demande de subvention a déià été sollicitée auprès de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONAC-VG).

Une seconde subvention peut être accordée par le Département.

Le Conseil Municipal, valide à l'unanimité le projet de rénovation du monument aux morts et autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide du Département pour contribuer au financement des travaux.

BUDGET PRINCIPAL: DÉCISION MODIFICATIVE Nº 04

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de créditer un chapitre pour mandater les frais de portage à l'EPF suite au rachat de la Maison FILLON comme suit : Dépenses d'investissement

Art 2313 - 14 000 € Art 27638 + 14 000 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

INDEMNITÉS DES ÉLUS REVALORISATION DU POINT D'INDICE APPLICABLE AU 1^{ER} JUILLET 2022

Considérant la revalorisation du point d'indice de la fonction publique applicable au 1er juillet 2022, il y a lieu de reprendre une délibération.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer le montant des indemnités du Maire et des Adjoints comme

- Maire: 51,60 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (IB 1027)
- Adjoints : 19,80 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (IB 1027)

AVIS SUR LE PROJET DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION SÉDIMENTAIRE SUR LE BASSIN VERSANT DES DRANSES

Après avoir pris connaissance du projet de mise en œuvre du plan de gestion sédimentaire sur le bassin versant des Dranses, le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

CRÉATION DE LA HALLE DE MARCHÉ: DEMANDE DE SUBVENTION LEADER AVEC COFINANCEUR

Suite au résultat des offres de la consultation à procédure adaptée ouverte, Monsieur le Maire rappelle que le lot bois a été attribué à l'entreprise FAVRAT CONSTRUCTION BOIS pour un montant de 112 741,80 H.T. L'analyse de cette offre montre que le lot de bois labellisé « Bois des Alpes » s'élève à 52 069.30 € H.T.

Le Conseil Municipal décide, à l'unani-

DE SOLLICITER les subventions suivantes .

- L'Europe, fonds FEADER, au titre du programme LEADER Chablais 2014-2022 pour un montant de 26 034,65 €. soit 50% de la dépense du lot bois
- L'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour un montant de 15 620,79 €, soit 30% de la dépense lot de bois.

SEANCE DU 3 OCTOBRE 2022

ECHANGE DE PARCELLES ENTRE M. LESIOUR LUDOVIC ET LA COMMUNE DU LYAUD

Monsieur le Maire fait part de la demande de M. LESIOUR Ludovic, qui, lors de l'acquisition de sa propriété située 154B Chemin de Chantrollet, devait convenir d'un échange de parcelles avec la Commune.

L'objet de cet échange est le suivant :

- Les parcelles cadastrées Ai n° 648 (29m²), 652 (6m²) et 650 (7m²) appartenant à M. LESIOUR doivent être cédées à la commune du Lyaud
- La parcelle cadastrée Al nº 654 142 m²) appartenant à la commune du Lyaud doit être cédée à M. LESIOUR. Monsieur le Maire propose au Conseil

de régulariser cet échange afin que M. LESIOUR puisse vendre les appartements réalisés dans sa propriété.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

CONVENTION DE GESTION ENTRE THONON AGGLOMÉRATION ET LA COMMUNE DU LYAUD EN MATIÈRE D'ENTRETIEN DES FOSSÉS ET AUTRES ESPACES **VERTS PLUVIAUX**

Le conseil municipal s'interroge sur certains termes de la convention qui ne sont pas clairs. Monsieur le Maire propose de se renseigner auprès de la responsable du service de Thonon Agglomération pour clarifier les conditions de la convention.

Ce point sera donc remis à l'ordre du iour ultérieurement.

CONVENTION DE GESTION ENTRE THONON AGGLOMÉRATION ET LA COMMUNE DU LYAUD EN MATIÈRE D'ENTRETIEN DES AVALOIRS ET RÉSEAUX PLUVIAUX COMMUNAUX

Le conseil municipal s'interroge sur certains termes de la convention qui ne sont pas clairs. Monsieur le Maire propose de se renseigner auprès de la responsable du service de Thonon Agglomération pour clarifier les conditions de la convention.

Ce point sera donc remis à l'ordre du jour ultérieurement.

SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2021

CONVENTION DE GESTION ENTRE THONON AGGLOMÉRATION ET LA COMMUNE DU LYAUD EN MATIÈRE D'ENTRETIEN DES FOSSÉS ET AUTRES ESPACES **VERTS PLUVIAUX**

Lors de la dernière séance du Conseil Municipal, certains élus se sont interrogés sur certains termes de la convention qui ne leur semblaient pas clairs. Monsieur le Maire, comme convenu, s'est renseigné auprès de la responsable du service de Thonon Agglomération pour clarifier les conditions de la convention, et en faire part à l'assemblée.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve ladite convention à l'unanimité.

CONVENTION DE GESTION ENTRE THONON AGGLOMÉRATION ET LA COMMUNE DU LYAUD EN MATIÈRE D'ENTRETIEN DES AVALOIRS ET RÉSEAUX PLUVIAUX COMMUNAUX

Lors de la dernière séance du Conseil Municipal, certains élus se sont interrogés sur certains termes de la convention qui ne leur semblaient

pas clairs. Monsieur le Maire, comme convenu, s'est renseigné auprès de la responsable du service de Thonon Agglomération pour clarifier les conditions de la convention, et en faire part à l'assemblée.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve ladite convention à l'unanimité

ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un état de demande d'admission en non-valeur concernant la facturation d'eau 2019, pour un montant de 225,60 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité. émet un avis favorable à cette demande d'admission en non-valeur.

SYANE: PLAN DE FINANCEMENT TRAVAUX « TROSSY RD 35 »

Le SYANE envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2022, des travaux relatifs à l'opération « TROSSY RD 35 » et propose d'adopter le plan de financement comme suit:

- Montant global de financement : 322 318.81 €
- Participation financière communale 117 383,73 €
- Contribution communale au budget de fonctionnement : 9 669,56 € Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le plan de financement susmentionné.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE DE MÉDECINE DE PRÉVENTION DU CDG 74

La convention d'adhésion au service de médecine de prévention passée entre la commune et le Centre de Gestion arrive à échéance.

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention ; le conseil municipal approuve à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE **DES RISQUES STATUTAIRES** DU CDG 74

La convention d'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire passée entre la commune et le Centre de Gestion arrive à échéance.

Monsieur le Maire propose de renouveler l'adhésion ; le conseil municipal approuve à l'unanimité.

CRÉATION D'UNE HALLE DE MARCHÉ: AVENANT N° 1 - LOT N° 1 DÉMOLITION, TERRASSEMENT, VRD, GROS OEUVRE

Les travaux de la Halle ont débuté début septembre. Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des modifications, à réaliser par l'entreprise GIROD TP (entreprise mandataire du lot n° 1), s'avèrent nécessaires pour mener le projet à son terme :

- Rectification des clôtures
- Raccordement de l'eau potable sur le réseau existant

Le montant de ces travaux s'élève à 8 331,36 € TTC, ce qui porte le nouveau montant du marché du lot n° 1 à 227 781.11 € TTC.

Considérant que ces travaux complémentaires nécessitent de passer un avenant au marché, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'avenant n° 1 proposé.

CRÉATION D'UNE HALLE DE MARCHÉ : DÉCLARATION DE SOUS-TRAITANCE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les co-traitants du lot nº 1, GIROD TP et BAYETTE CONSTRUCTION, ont présenté une déclaration de sous-traitance avec paiement direct au profit de la SAS TECHNIDALLE, en vue de lui confier la réalisation d'une dalle en béton désactivé.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le sous-traitant proposé.

PARTAGE DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

Monsieur le Maire informe que la loi de finances pour 2022 rend obligatoire pour les communes membres d'un EPCI le partage des produits de la taxe d'aménagement dès lors que l'EPCI supporte des charges d'équipements publics sur le territoire desdites com-

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe à compter de 2023, le reversement de la taxe d'aménagement à Thonon Agglomération de la manière suivante :

- 50 % de la taxe perçue dans les zones d'activités économiques d'intérêt communautaire
- -5 % de la taxe d'aménagement pour l'ensemble des autres secteurs, pour répondre au besoin en financement des documents d'urbanisme, création et entretien des équipements publics de l'agglomération, ou encore pour répondre aux besoins d'évolution des réseaux relevant des compétences de l'agglomération.

THONON AGGLOMÉRATION: RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport d'activités 2021 de Thonon Agglomération.

RAPPORTS ANNUELS 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF DE THONON AGGLOMÉRATION (RPQS)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte des RPQS 2021 de Thonon Agglomération concernant l'assainissement collectif et non collectif.

RAPPORT ANNUEL 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC E L'EAU POTABLE DE THONON AGGLOMÉRATION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du RPQS 2021 de Thonon Agglomération concernant l'eau po-

RAPPORT ANNUEL 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS DE THONON AGGLOMÉRATION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du RPQS 2021 de Thonon Agglomération concernant la prévention et la gestion des déchets.

SYANE: PLAN DE FINANCEMENT TRAVAUX

« ROUTE DES CHAMBRETTES »

Le SYANE envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2022, des travaux relatifs à l'opération « ROUTE DES CHAMBRETTES » et propose d'adopter le plan de financement comme suit :

- Montant global de financement : 76 822,77 €
- Participation financière communale : 10 780.00 €
- Contribution communale au budget de fonctionnement : 2 304.69 € Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le plan de financement susmentionné.

CRÉATION D'UNE HALLE DE MARCHÉ: AVENANT N° 2 - LOT N° 1 DÉMOLITION, TERRASSEMENT, VRD, GROS OEUVRE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des modifications, à réaliser par l'entreprise BAYETTE CONSTRUC-TION (entreprise co-traitante du lot n° 1], s'avèrent nécessaires pour mener le projet à son terme :

- Reprise du mur en pierre existant et

suppression barbacane.

Le montant de ces travaux s'élève à 4 494.16 € TTC, ce qui porte le nouveau montant du marché du lot n° 1 à 232 775,27 € TTC.

Considérant que ces travaux complémentaires nécessitent de passer un avenant au marché, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'avenant n° 2 proposé.

SEANCE DU 5 DÉCEMBRE 2022

CRÉATION DE LA HALLE DE MARCHÉ: RACHAT D'UN BIEN PORTÉ PAR L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE HAUTE-SAVOIE

Pour le compte de la commune, l'EPF porte depuis le 03 août 2020, un ensemble immobilier et des terrains situés au Chef-lieu cadastrés : AB n° 545 - 809 - 398 - 811.

Avec la construction de la Halle, il convient de mettre fin au portage sur la parcelle cadastrée AB n° 1202 (ex 545). Le prix du rachat s'élève à la somme de 8.850.00 € HT.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

PANNEAU LUMINEUX: REMPLACEMENT DU MATÉRIEL **EXISTANT**

Monsieur le Maire rappelle que le contrat de location du panneau lumineux arrive à échéance et qu'il est opportun de changer de modèle.

Le panneau sera prochainement remplacé par un neuf, version paysage, pour une meilleure visibilité.

BUDGET PRINCIPAL DÉCISION MODIFICATIVE N° 05

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative n° 05 au budget Principal 2022, comme ci-des-

Déparces d'investissement

Dehellzez a illnezt	issement.
Art. 2112	- 45 000,00 €
Art. 21311	- 50 000,00 €
Art. 21728	- 48 000,00 €
Art.21318	- 30 000,00 €
Art 2313	+ 173 000,00 €

BUDGET PRINCIPAL DÉCISION MODIFICATIVE Nº 06

Par nécessité budgétaire, Monsieur le Maire ajoute à l'ordre du jour une décision modificative supplémentaire : le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative n° 06 au budget Principal 2022, comme ci-desDépenses d'investissement :

Art. 21783 - 2.400.00 € Art. 27638 + 2.400.00 €

BUDGET PRINCIPAL DÉCISION MODIFICATIVE N° 07

Par nécessité budgétaire, Monsieur le Maire ajoute à l'ordre du jour une décision modificative supplémentaire : le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative n° 06 au budget Principal 2022, comme ci-des-SOUS:

Dépenses d'investissement :

Art. 21534 - 33.000.00 € Art. 10226 + 33,000,00 €

PROJET DE RÉNOVATION DE LA MAISON « FILLON » ET DES 2 GRANGES ATTENANTES

Monsieur le Maire présente le projet de rénovation à l'assemblée, qui valide le

Des demandes de subventions seront présentées aux services de l'Etat, de la Région et du Département.

ACHAT DE LOCAUX COMMERCIAUX P2I

Monsieur le Maire rappelle le projet d'acquérir les 2 locaux commerciaux. à réaliser par la société P2i, « Route d'Armoy ».

Le Conseil Municipal valide le projet d'acquisition. Des demandes de subventions seront sollicitées.

SEANCE DU 9 JANVIER 2023

APPROBATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le tableau des effectifs des emplois permanents au sein de la Mairie, à compter du 1er janvier 2023.

DÉLIBÉRATION ÉLARGISSANT LE BÉNÉFICE DU RIFSEEP À UN NOUVEAU CADRE D'EMPLOI FILIÈRE TECHNIQUE

Considérant qu'il convient de mettre à jour le régime indemnitaire du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux au sein de la Mairie, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'élargir le bénéfice du RIFSEEP à la filière technique.

RÉGULARISATION FONCIÈRE PARCELLE AE N° 285 « LES BOIS D'EN BAS »

Sur demande de Madame Claudine JORDAN, et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de procéder à la régularisation foncière de la parcelle AE n° 285 « Les Bois d'en Bas », d'une contenance de 26 m², au prix de 10 € le m².

CRÉATION D'UNE HALLE DE MARCHÉ: AVENANT N° 03

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des modifications, à réaliser par l'entreprise GIROD TP s'avèrent nécessaires pour mener le projet à son terme :

Travaux supplémentaires concernant les VRD.

Le montant de ces travaux s'élève à 5.756,52 € TTC, ce qui porte le nouveau montant du marché du lot n° 1 à 238.531,79 € TTC.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'avenant n° 3 proposé.

CRÉATION D'UNE HALLE DE MARCHÉ : PRÉSENTATION DEVIS BAYETTE

Monsieur le Maire fait part d'un devis de l'entreprise BAYETTE concernant la fourniture et l'application d'un vernis protecteur sur béton désactivé, qui s'avère nécessaire pour mener le projet à son terme :

Le montant de ces travaux s'élève à 2 027,42 € TTC, ce qui porterait le nouveau montant du marché du lot n° 1 à 240 559.21 € TTC.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 4.

DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET PRINCIPAL N° 10

Les Décisions Modificatives portant sur la section investissement du budget 2022 ne pouvant être prises que jusqu'au 31 décembre 2022, ce point est retiré de l'ordre du jour.

PRISE EN CHARGE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE **DU BUDGET PRIMITIF 2023**

Dans l'attente du vote du Budget 2023, et dans le but d'améliorer la gestion des dépenses d'investissement et de réduire les délais de paiement aux fournisseurs, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses de la section d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2022, soit le montant ci-dessous:

132 250,00 €

BUDGET PRINCIPAL Chapitre 2313

AMORTISSEMENT DE L'ATTRIBUTION **DE COMPENSATION** EN INVESTISSEMENT (ACI) DE THONON AGGLOMÉRATION FIXATION D'UNE DURÉE D'AMORTISSEMENT **ET NEUTRALISATION** BUDGÉTAIRE DE LA DOTATION

AUX AMORTISSEMENTS DE L'ACI

Après avoir pris connaissance d'une note d'information de Monsieur le Président de Thonon Agglomération, concernant les ACI, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la fixation de la durée d'amortissement de l'ACI sur un an, approuve la mise en œuvre du dispositif de neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements de l'ACI.

Comptes rendus du Sivom

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022

RECRUTEMENT D'UN VACATAIRE POUR ASSURER LE DÉNEIGEMENT **DURANT LA SAISON HIVERNALE**

Monsieur le Président expose qu'en cas de besoin du service public, il ment à une personne, afin d'assurer le déneigement, le salage de la et du LYAUD ainsi que le nettoyage intervention.

Considerant qu'il s'agit d'une misdiscontinu, le vacataire devra être rémunéré à la tache.

taire qui ne travaillera qu'en cas de besoin et à sa demande expresse. Le Comité Syndical approuve à l'una-

CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT À TEMPS NON COMPLET

Le Président informe l'assemblée de la nécessité d'assurer les missions suivantes : surveillance de la cantine, accompagnement d'une enseignante et nettoyage des locaux.

Le Président propose à l'assemblée la création d'un emploi d'agent de services polyvalent en milieu rural à temps non complet soit 26,53/35ème à compter du 7 novembre 2022 pour enseignante dans la préparation et animation des ateliers pédagogiques groupe scolaire.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recrute à durée determinée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction

QUESTIONS DIVERSES

- des espaces verts ne convient pas fin au contrat de cet agent durant le renouvellement de sa période
- polyvalent des services techniques au 01/10/2022, le poste est toujours vacant
- 3) Une convention de mise à disposiété signée entre le SIVOM Armoy-Le Lyaud et la mairie du Lyaud.
- 4) Le Président informe l'assemblée des effectifs et de l'organisation de la rentrée scolaire 2022/2023 avec un document transmis à chaque membre du comité.
- 5) Le Président indique que des travaux ont été effectués au sein du groupe scolaire : peinture dans une classe de maternelle (CL2) et étagères et cimaises fixées dans plusieurs classes à la demande des enseignantes.
- 6) Un exercice incendie a eu lieu le 4/10/2022 à l'école
- 23/09/2022. Le Président propose d'en acquérir un d'occasion et présente plusieurs devis. L'assemblée est favorable à l'acquisition d'un fourgon d'occasion.
- ainsi que la cuisine des ATSEM réalisés pendant les vacances de la Toussaint.

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2021

CONVENTION D'ADHÉSION DE MÉDECINE DE PRÉVENTION DU CDG74

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que la préventive prend fin le 31/12/2022 et

grée d'adhésion décrivant les missions confiées au Centre de Gestion

Le Comité Syndical décide

- de la Haute-Savoie pour bénéfidu service de santé au travail qu'il propose aux collectivités dans le cadre de son service facultatif, et de la convention intégrée qui s'y
- D'autoriser Monsieur le Président pondante d'adhésion au service de santé au travail (du 01/01/2023 au

ADHÉSION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU CDG74

Monsieur le Président rappelle que le contrat groupe d'assurance des risques statutaires prend fin le 31/12/2022.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Saau Groupement DIOT SIACI/GROU-PAMA et des nouvelles conditions du

garanties, de la couverture actuelle, des taux de sinistralité du SIVOM des âges, des postes occupés, et donner suite à cette proposition et d'adhérer au contrat groupe d'assurance des risques statutaires selon la

Durée du contrat : 4 ans ldate d'effet 01 janvier 2023) avec faculté de résipréavis de 6 mois

Le Comité Syndical, approuve à l'una-

ACOMPTE PARTICIPATIONS COMMUNALES AVANT LE VOTE **DU BUDGET PRIMITIF 2023**

Monsieur le Président expose au Comité Syndical que l'échéance du prêt sement du Groupe Scolaire est fixée participations communales sont calculées au plus près de la réalité et versent un acompte sur les participations avant le vote du budget afin salaires, les assurances, les factures tant de l'acompte demandé aux deux à 1/4 du montant de la participation calculée pour l'année 2022, ce qui nal d'honorer les dépenses du 1 trimestre 2023. Le calcul de la participation réelle 2023 se fera lors de la

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Pré-

- Accepte que les communes versent, par anticipation, un acompte sur avant le vote du budget 2023.
- Accepte le montant de l'acompte correspondant à 25% du montant de la participation calculée et arrondie pour l'année 2022 soit d'ARMOY et 111 685,00 € pour la commune de LE LYAUD :
- toutes les pièces pouvant sy rap-

PRISE EN CHARGE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE **DU BUDGET PRIMITIF 2023**

Monsieur le Président rappelle :

- que les dépenses d'investissement pris le chapitre 16] s'élèvent à 107
- et qu'afin de faciliter les dépenses 2023, et de pouvoir faire face à une peut autoriser le Président à manment dans la limite du quart des

crédits inscrits au budget de 2022 soit 26 825€

Le Comité Syndical

- Autorise Monsieur le Président à le vote du Budget Primitif 2023, à
- Les Crédits correspondants seront

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2023

Afin de mettre en œuvre les travaux HT, le président propose de déposer un dossier de demande d'aide financière au titre de la Dolation d'Equipement des Territoires Ruraux 2023. Le Comité Syndical approuve à l'una-

SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT **TECHNIQUE TERRITORIAL** À TEMPS NON COMPLET

01/10/2022, de l'emploi d'Adjoint Temps Non Complet à 22,75/35° à la suite d'un avancement de grade.

DÉCISION MODIFICATIVE N°1

DÉSIGNATION	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60 621 : Combustibles		9 000,00 €
D 60 633 : F. de voirie	10 000,00 €	
D 615221 : Bâtiments publics	6 000,00 €	
D 615231 : Voirie	2 000,00 €	
D 6184 : Versements organismes de formation	2 000,00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	20 000,00 €	9 000,00 €
D 6411 : Personnel titulaire		2 000,00 €
D 6413 : Personnel non titulaire		17 000,00 €
D 6455 : Cotisations Assurances Personnel		1 500,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel		20 500,00 €
D 6533 : Cotisations retraite élus		1 000,00 €
D 6455 : Subv. Fonct, Person. Droit privé		500,00€
TOTAL D 065 : Autres charges de gestion courante		1 500,00 €
R 6419 : Remb. Rémunération de personnel		2 000,00 €
TOTAL R 013 : Atténuation de charges		2 000,00 €
R 7488 : Autres attributions et participations		9 000,00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations		9 000,00 €

DÉCISION MODIFICATIVE N°2

DÉSIGNATION	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 1641 : Emprunts en euros		4 000,00 €
TOTAL D 16 : Remboursements d'emprunts		4 000,00 €
D 21578 : Autre matériel et outillage	4 000,00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	4 000,00 €	

Le Comité Syndical, approuve à l'unanimité.

DÉCISION MODIFICATIVE N°3

les crédits prévus à certains articles

DÉSIGNATION	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60623 : Alimentation		10 000,00 €
D 6251 : Voyages et déplacements		3 000,00 €
TOTAL D 11 : Charges à caractère général		13 000,00 €
D 022 : Dépenses imprévues Fonct.	10 000,00 €	
TOTAL D 22 : Dépenses imprévues Fonct.	10 000,00 €	
R 6419 : Remb. Rémunération de personnel		3 000,00 €
TOTAL R 013 : Atténuation de charges		3 000,00 €

QUESTIONS DIVERSES

- 1. M. Bernard demande si Elior a rééle prix reste fixe.
- fera appel à un contractuel dès le
- de Saint Sigismond a mis en vente

- conséquences néfastes de la prise
- informe qu'il serait bien d'investir dans un véhicule électrique ou hy-
- à une association d'insertion si le

Les travaux



Enfouissement de la ligne HT sous la ravine



Modification des escaliers au Champ Dunant



Chantier route des Bois

Chantier de La Halle





La nouvelle halle en bois labellisé « bois des Alpes » est déjà opérationnelle et régulièrement utilisée. Son aménagement sera finalisé dans les prochains

Le chantier a été en partie financé grâce aux aides du SIAC (26 035 €), du département (10 000 €) et de la DETR.





Maraîchers sous la halle



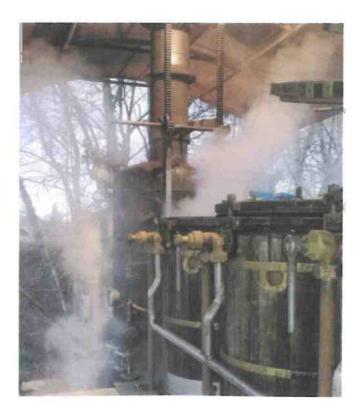
Réfection route des Chambrettes



L'Alambic

Depuis 93 ans, l'alambic de la Distillerie des Hermones s'installe au Lyaud. Mi-décembre, comme chaque année, Sylvain Bel et Jean-Marc Bidal ont fait tourner la machine et entretenu la tradition pendant une petite semaine avant de rejoindre Vailly et Reyvroz.

www.hautesavoie-fibre.fr ou https://fibre.syane.fr



Réunion publique

Cérémonie du 11 novembre

A l'occasion de la cérémonie de commémoration du 11 novembre. M. Joseph MEYNET s'est vu décorer de la Croix du Combattant au nom de l'Office National par M. Gaston CÔTE, vice-président des anciens AFN pour la section de Thonon et ses environs. Pendant la querre d'Algérie, le médaillé avait été appelé en Grande Kabylie, dans la région de Tizi Ouzou, avec le 27° Bataillon des Chasseurs Alpins. Il y était resté 28 mois.

M. Joseph DEAGE, assisté de Mme Marie-Paule ROGUIER, maire honoraire, a remercié M. LACROIX, président des Anciens AFN, d'avoir animé cette cérémonie et M. CHAT pour sa présence durant 13 ans en tant que porte-drapeau. M. Joseph MEYNET et M. Robert MARGAINE assureront la relève pour les prochaines années.

A cette occasion, M. David VULLIEZ, professeur d'histoire-géographie au collège Champagne à Thonon, a présenté la formation décernée sur 3 ans en tant que porte-drapeau, à quelques élèves, tous volontaires, en classe de 3°. Anaïs WAGNON, as-

surait sa mission pour la première fois cette année. Cette initiative a été fortement saluée et applaudie par l'assistance.





Gaston Côte et Joseph Meynet

Troc' plantes et graines

Le Troc Plantes et graines d'automne s'est déroulé le dimanche matin 9 octobre 2022 sur le Champ Dunant pour la 18° année. C'est une occasion de rencontres et de partages entre des jardiniers, pour plus de biodiversité dans son jardin potager, fruitier ou d'ornement. Chacun apporte des plants et des graines de son jardin et vient ici les échanger contre des variétés ou des plantes différentes. Pas d'argent, tout est gratuit : les conseils, les plantes et les graines.

La vingtaine de tables a été remplie dès l'ouverture par les jardiniers venus de tous les villages alentour, de Thonon et même de Nangy. Plus de 150 personnes ont ainsi pu échanger des plants de fraises, de salades, de fleurs vivaces pour lesquelles l'automne est la meilleure saison de plantation. Des arbustes ont été aussi offerts, figuiers et pêchers.

Les Gardiens de Semences qui organisent ce troc proposent sur leur stand une grande variété de graines de légumes, d'aromatiques et de fleurs (haricot, chou, poireau, côte de bette, basilic, persil, souci, ceillet d'Inde, etc). Toutes ces graines ont été récoltées par les jardiniers locaux et sont donc très adaptées à notre climat et terrain du Chablais. Elles sont reproductibles contrai-



rement à celles des magasins et jardineries qui sont le plus souvent des hybrides incapables de se reproduire à l'identique.

Le stand des Incroyables Comestibles a eu un grand succès ainsi que la grainothèque d'Armoy qui offre et reçoit toute l'année des semences dans les locaux de la bibliothèque.

Les jardiniers débutants qui n'ont encore pas de plants ou graines à échanger sont bien accueillis et peuvent repartir avec des semences, des plants et des conseils pour faire des graines qu'ils apporteront l'année suivante.

La matinée s'est terminée en chansons grâce à Chantal et son accordéon accompagnée par deux amies à la flûte et à l'accordéon.

Le troc de plantes et graines a lieu

deux fois par an, en mai et en octobre et est organisé par Josette Bidal et les Gardiens de Semences. La municipalité du Lyaud fournit les affiches et met à disposition le chapiteau ainsi que les tables qui sont prêtées par la paroisse. Merci aussi aux bénévoles du Lyaud et d'Armoy qui aident à la mise en place des tables et à l'accueil sur nos stands. Rendez-vous au prochain troc de printemps qui aura lieu le 7 mai 2023 !

Gardiens de Semences : www.gardiensdesemencesle-Incroyables Comestibles:



Plants à troquer

Cross des Hermones

Organisé par la commission Sports Loisirs, le traditionnel Cross des Hermones a eu les 5 et 6 novembre. Comme de coutume, dès le samedi après-midi, ce sont 150 jeunes, filles et garçons de 6 à 14 ans, répartis en 4 catégories, qui se sont affrontés sur le circuit tracé dans le village.

Après l'effort, tous ont pu profiter d'une collation et ont été récompensés d'une médaille. Les 3 premiers de chaque catégorie ont eu les honneurs des podiums, le tout dans une ambiance conviviale.

Dès 7 h le dimanche matin tout le monde s'affairait pour la mise en place du cross des grands: dossards, aire d'arrivée, sono, secours, chronométrage.

150 jeunes

4 categories

Pour cette édition 2022, une nouveauté : deux parcours étaient proposés, l'un plus court et plus accessible de 7,8 km et un autre plus long et plus difficile de 13,1 km, reprenant en partie l'ancien parcours.

Les deux parcours ont eu du succès : 330 coureurs au départ. Cette nouvelle organisation implique la présence de plus de bénévoles pour assurer la sécurité, notamment aux carrefours importants. Elle permet par contre plus d'animation avec plus de passages des coureurs dans le village pour le plaisir des spectateurs.

Les compétiteurs ont apprécié cette modification avec deux classements séparés et des prix pour les 3 premiers de chaque catégorie hommes et femmes. Après la collation et la remise des prix effectuée sur le champ Dunant, Monsieur le Maire a tenu à remercier tous les participants, les bénévoles de la commission et toutes les personnes qui ont contribué à cette belle organisation.

Une participation sur chaque inscription a permis de reverser 500 Euros à l'association organisatrice des virades de l'espoir au profit de la lutte contre la mucoviscidose.

La commission remercie tous les participants, les bénévoles, les signaleurs pour leur présence, les ouvreurs en VTT, la fermeture de course, les secours, les personnes pour la collation d'après course, les services techniques de la commune, les nombreux partenaires pour les dons de lots, le magasin Terre de Running pour son aide, les assurances Allianz, et tous ceux qui de près ou de loin ont contribué à la réussite de cette édition 2022.

En espérant vous retrouver toutes et tous pour l'édition 2023.











Grainothèque

Repas des Aînés

Enfin....après deux années perturbées, les festivités ont

Les Aînés du Village se sont retrouvés pour un moment partagé très apprécié.

Joie, convivialité, sourires et chants étaient au rendezvous, sans oublier, le repas élaboré par Jocelyne et Denis du D'Joss Bar qui fût dégusté avec plaisir.







Fête de la lumière

La fête de la lumière s'est déroulée pour la première fois sous la halle. Après la retraite aux flambeaux dans les rues du village, nous nous sommes tous retrouvés autour d'un verre de chocolat et vin chaud et beaucoup de bonne humeur...



Retraite aux flambeaux





Premiers vin et chocolat chaud sous la halle

Marché de Noël

Les 17 et 18 décembre, 29 exposants, dont plusieurs du Lyaud, nous ont proposé leurs créations pendant 2 jours.

Une petite restauration à midi était assurée grâce au Good Truck.

L'Association des Parents d'Elèves et les Deux Tartes nous ont régalés avec le vin chaud et les crêpes.







Marché de Noël



Fondue de la Vogue

De retour après deux années d'interruption, la traditionnelle fondue préparée par Louis Bel a été très appréciée par les habitants présents.

Bravo à Dominique Buffet qui a remporté le panier garni de 12,2 Kg.







Concert à la nouvelle année

Le 7 janvier dernier a eu lieu un concert voix et orque à l'église St Nicolas, avec Caroline Jacquet, soprano et Jean-Marie Reboul, pianiste.

Pour célébrer la nouvelle année, ils ont proposé un voyage musical, autour d'un programme en différentes langues : grec, anglais, géorgien, israélien, brésilien... Orgue et voix complices, de quoi commencer l'année avec douceur et joie!

Ce beau moment a été prolongé autour d'un feu en dégustant rissoles et vin chaud.

Après des études de musicothérapie et de flûte traversière, Caroline - native du Lyaud - débute le chant à l'école de musique de Thonon puis au Conservatoire Populaire de Musique de Genève.

Près de douze années de cours avant de se lancer dans la direction de chœurs et l'enseignement de la voix qu'elle conçoit comme une découverte de soi basée sur un lien fort entre corps, respiration et émission vocale. « La voix est la musique de l'âme » disait Barbara...

Fascinée par l'être humain dans sa globalité et attirée par les thérapies alternatives, elle exerce par ailleurs la musicothérapie et la réflexologie plantaire.

Caroline et Jean-Marie remercient la paroisse Notre Dame des Hermones, la paroisse St Nicolas et la Mairie du Lyaud, pour avoir accueilli ce concert.



APE Association des Parents d'Elèves

Pour cette nouvelle année scolaire 2022/2023, l'APE a innové. Le 26 novembre dernier, elle a proposé une « Boum » aux élèves de l'école. Celle-ci a eu lieu à la salle de fêtes d'Armoy et quelques 150 enfants sont venus faire la fête durant tout l'après-midi. Le soir les adultes ont pu eux aussi se déhancher lors d'une master class de Zumba.

Le 3 décembre a eu lieu la vente de sapins de Noël au Champ Dunant au Lyaud. Ce jour-là nous avons également proposé une tartiflette à emporter et un vin chaud, qui ont été très appréciés.

Enfin, pour bien commencer la nouvelle année, notre traditionnelle belote a retrouvé ses habitués le samedi 28 janvier à la salle des fêtes du Lyaud.

Active depuis 1981, l'APE organise ces manifestations, et bien d'autres, tout au long de l'année afin de récolter des fonds pour financer les sorties scolaires des élèves.



une bonne et heureuse année 2023 et se réjouit de vous

Kermesse au Lyaud le 24 juin

Association des Parents d'Elèves ape.armoylelyaud@gmail.com



Boum des élèves de l'école



Tartiflette à emporter



Vente de sapins

Ecole de musique

Ce vera un tempo allegro pour la promo 2022/2023 de l'école de musique EMIA!

Un début d'année très positif pour l'école de musique avec une équipe de professeurs investis et des élèves motivés. La création de 3 nouveaux cours collectifs (Orchestre Senior, Chœur EMLA, Découverte Instrumentale et Éléments Musicaux) est une réussite. Nous sommes heureux de vous compter de plus en plus nombreux : 72 élèves, 6 professeurs et 5 membres bénévoles au bureau de l'association.

Nous ajoutons à ce beau début d'année, notre collaboration avec Vivien Armand, fondateur et dirigeant de la Grange aux Violons au Lyaud. Grâce à Vivien, nos élèves du cours de Découverte Instrumentale et Éléments Musicaux pourront visiter son atelier et découvrir les étapes de création du violon. Les élèves de l'école de musique peuvent également bénéficier d'une réduction sur la location d'instruments de la Grange aux Violons, un grand merci à lui pour sa générosité!

Nous remercions également Pierre Zaluzny, graphiste au Lyaud pour la création de notre magnifique af-

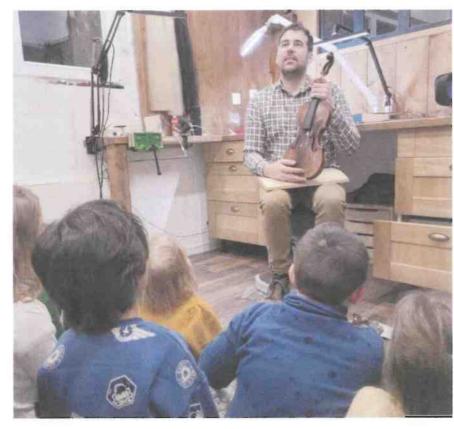
fiche de rentrée.



Nous avons terminé cette année 2022 sur une audition de Noël pour les élèves de piano. C'est dans l'église du Lyaud que se sont réunis les élèves pour en apprécier l'acoustique avec leurs instruments et l'orque. Un événement sous le signe de la douceur et du plaisir, uniquement réservé à la famille

proche pour ne pas déstabiliser et encourager nos petits virtuoses à jouer devant un public.

Avec toutes ces belles créations en 2022, nous continuons en 2023 à partager avec vous encore plus de musique. Bonne année à toutes et à tous!





Foyer rural

Le Foyer Rural Armoy-Le Lyand trace sa route Et il ne se porte pas trop mal...

Après les années covid bien perturbées, les activités se déroulent sereinement et avec une confiance retrouvée. En témoignent les presque 300 personnes qui se sont inscrites cette saison, et 12 animateurs plus que jamais motivés.

L'expo artisanale d'automne, après deux ans de suspension, s'est tenue les 29 et 30 octobre dans la salle polyvalente d'Armoy. Vingt exposants locaux, impatients de venir ou revenir, ont présenté leurs créations au public nombreux qui a profité de ces journées ensoleillées pour venir faire un tour.

Merci à tous, participants, animateurs, exposants, visiteurs, personnel communal, de faire vivre le Fover!

Des inscriptions en cours d'année sont toujours possibles. La permanence se tient tous les mardis matin de 9h à 12h (hors vacances scolaires), salle de réunion près de la bibliothèque d'Armoy.



Exposition artisanale



Franck et les jeunes de l'activité "Cirque"

Gouttes de vie

Association des donneurs de sang Armoy-Le Lyaud

Ne les laissons pas tomber! Demain c'est peut-être vous ou quelqu'un de votre famille qui en aurez besoin.

LES DATES DES COLLECTES 2023



Association sportive Le Lyaud | Armoy

La saison 2022 - 2023 a repris normalement après une période difficile due au covid et ses contraintes sanitaires.

Un effectif à la hausse soit 240 licenciés :

- 47 seniors dont 10 vétérans
- 104 entre U7 et U13
- 29 dans l'entente ACAP U15/U17 Sans oublier 30 vétérans spécifigues, le tout encadré par 40 dirigeants bénévoles et un éducateur fédéral : David D.

Tout est réuni pour une brillante saison bien débutée par les équipes seniors. L'équipe fanion en départemental 2 (D2) jouant les premiers rôles dans sa poule (entraîneur David D., et la réserve en D5 dans le peloton de tête avec Mickael P. comme entraîneur).

Pleine satisfaction avec les jeunes de l'ASLA assurant le spectacle lors des plateaux avec un niveau de jeu de plus en plus relevé et un encadrement de qualité.

- 117: Responsable Arnaud R. avec Christophe B., Vincent D., Florent E., Julien A, Erkan B, Tony Z. Keredine L.
- U9: Responsable Nicolas M. avec Johan G., David D., maxime D., Lionel R., Alexandre G. Laila.
- **U11:** Responsable Laurent S. avec Marc B., Emilien V., Arnaud B., et Florian P. concernant les gardiens de but.
- U13: Responsable Marc R. avec Pascal C., Yohan P., Mickael G., Collas M.

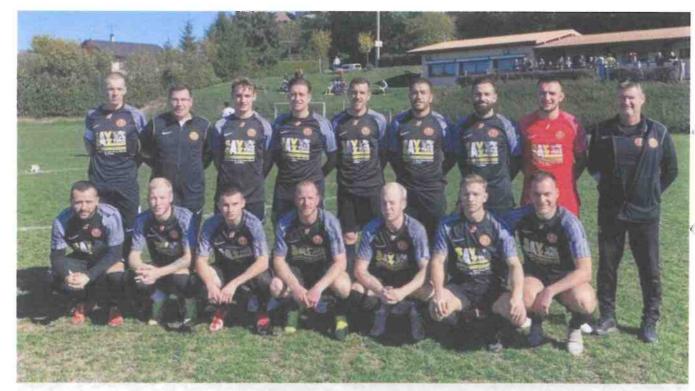
Responsable école de foot : Florent E.

Merci:

- aux arbitres officiels du club : Serge CHIRAQUIAN et Mustapha MABROUK,
- aux arbitres de touche : Olivier FROSSARD et Cédric BONDAZ,
- à nos deux jeunes arbitres : Luigi ANTONIOL et Colin BELLANGER,
- sans oublier notre référant arbitre : Dominique LO IACONO.

Concernant les U15 et U17 en groupement avec Allinges et Perrignier, notre responsable local est Florent E. qui effectue un excellent travail de coordination pas toujours évident.

(Président de Perrignier Virginie, vice-président : Carlos Allinges et Florent ASLA).



Equipe 1 séniors

Un petit retour sur les festivités qui viennent de s'écouler :

- Le tournoi des jeunes : une grande réussite sportive, populaire, financière, dans le meilleur esprit avec les félicitations des équipes présentes.
- Le loto, la fête de l'été avec le succès habituel qui permet d'avoir des finances saines et d'assurer sereinement la saison.
- Une nouveauté avec le stand BAR lors du passage du tour de France : très bon bilan avec la mise en place du paiement par carte bancaire.
- Merci, bien-sûr, aux municipalités d'Armoy- le Lyaud pour leurs subventions et leur soutien logistique lors des manifestations et entretien des terrains.
- Un merci général aux membres du comité, aux amis accompagnateurs, bénévoles, et supporters: Thomas L., Jean-Yves M., Sébastien P., Kéziak L., Frédéric L., Simon M., Florian B., Patrice B., Stéphane P., David G., Francois H., Claude R., Agnès M., Caroline S., Aurélie P., Leslie D., Amélie R., Florence B., Gaëlle G., Pauline B., Pauline E. et peutêtre les oubliés!

Merci.

Un nouveau comité directeur à été mis en place cette saison:

- Président : Florent EYDELY
- Vice-président : Louis BEL
- Président d'honneur : Claude ROGUIER
- Trésorier : Jean-Yves MEYNET
- Secrétaires : Louisa DE POSSESSE, Stéphanie VALLET

Et un comité toujours aussi passionné qui vous attend nombreux autour des stades pour encourager et soutenir les joueurs et le club!

Une manifestation festive vient de se terminer avec l'arbre de Noël et son goûter durant lequel chaque jeune joueur a reçu en cadeau une boîte gourmande en la salle communale d'Armoy (90 licenciés pré-

> A bientôt autour des terrains de foot.





Equipe 2 séniors



Randonnée U13

Ça bouge au Lyaud

RALF SCHNEIDER - APICULTEUR

Apiculteur amateur depuis quinze ans. Ralf Schneider s'occupe aujourd'hui d'une vingtaine de ruches de production réparties sur trois ruchers, don't deux sur la commune du Lyaud. Il produit un miel de montagne toutes fleurs, qu'il récolte en deux fois durant la saison.

Si la météo et le développement des colonies le permettent, il est possible de faire une première extraction d'un miel de printemps avant fin mai. Cette première récolte est issue du nectar des fleurs de printemps et d'arbres fruitiers. La récolte principale a lieu durant la première partie du mois de juillet, à la suite de la fleuraison des tilleuls et des châtaigniers. Ces derniers sont très présents autour de

la commune du Lyaud et donnent au miel d'été un goût typique, avec une légère amertume, apprécié par les amateurs.

La quantité de miel ainsi que son goût varient suivant les années et l'emplacement des ruches. Si l'année 2021 a été difficile pour l'ensemble des apiculteurs avec une production de miel quasiment nulle, l'année 2022 a été, malgré la sécheresse, une bonne année.

Depuis début janvier. Ralf propose sa production de miel accompagnée de quelques pains d'épices maison au marché des producteurs. Il sera présent chaque premier samedi du



Le miel du Lyaud

JULIE OUZIEL - COUTURIÈRE

Julie, « L'aiguille du coin », exerce la couture à son domicile, route des Devants au Lyaud.

Elle peut réaliser des retouches. ourlets,... mais aussi des créations : carrés de coton lavables, pochettes, trousses, vêtements sur mesure, housses pour mobilier, etc.

Après une première exposition de son travail lors du marché de Noël



de décembre dernier, elle va réqulièrement compléter l'équipe des exposants du marché du samedi

matin. N'hésitez pas à venir la rencontrer ou à la contacter pour plus d'informations.



AL ECO-CONSEILS _

Saviez-vous que notre village accueille un bureau d'études en environnement et énergie :

AL Eco-conseils, depuis 1 an maintenant au 218 D, rue du Sanihon? AL Eco-conseils est signataire de la charte d'Engagement des Bureaux d'Études du Ministère de la Transition Écologique.

Aude BRAVARD et Thierry LE FLAN-CHEC, les dirigeants de cette entreprise, avec César ROUGIER, leur chargé de projet "Énergies renouvelables" travaillent sur les bilans énergétiques des bâtiments, les projets d'énergies renouvelables, les études d'impact sur les milieux naturels et l'agriculture urbaine. Si vous avez un projet de panneaux

solaires ou de rénovation énergétique de votre maison. Aude et Thierry seront ravis de vous accompagner!





Vous lancez une nouvelle activité au sein du village, vous proposez un nouveau service ou vous avez un projet hors du commun?

Laëtitia Baggioni, une psychologue spécialisée

Laëtitia Baggioni, psychologue dis'est installée à la maison médicale du Lyaud en septembre 2022. dans le domaine des troubles du soins particuliers ainsi que leurs familles selon des méthodes de prise en charge recommandées par la Haute Autorité de Santé.

mesure de proposer plus spécifiadaptée à de jeunes enfants présentant un trouble du spectre de son environnement, le suivi pro-

CONTACT

Laëtitia BAGGIONI 06.12.96.68.25 laetitia.baqqioni@gmail.com



Recette Tarte à la Bouillie

A la vogue du Lyaud, début février, pour fêter Blaise, patron de notre commune, la tarte à la bouillie faisait partie du menu.

EN VOIGI LA RECETTE :

Pour la pâte

(quantité pour environ 4 tartes) :

- 500g de farine
- 1 plaque de beurre
- 10 cl d'eau
- 1 cuillère à café de sel
- 1 cuillère à café de sucre
- Mélanger, malaxer

Pour la garniture

(bouillie, quantité par tarte) :

Faire bouillir 1 litre de lait avec 2 sa-

chets de sucre vanillé.

Dans un saladier, casser 2 œufs et ajouter 200 g de sucre puis 200g de farine.

Bien mélanger.

Ajouter un peu de lait chaud.

Mélanger à nouveau.

Verser le tout dans le reste du lait chaud. Chauffer à nouveau en tournant la préparation pour obtenir une bouillie.

Laisser refroidir.

Tapissez le moule à tarte.

Cuire à chaleur tournante 180°C environ 20-30 minutes (surveiller la cuisson).

A vous de faire revivre cette recette et bonne dégustation!

Recette d'une spécialiste qui souhaite rester anonyme.



Groupe scolaire

Cette année, au groupe scolaire, 53 enfants sont scolarisés en classe de CP. Répartis dans les classes de Sophie Bouvier (actuellement remplacée par Murielle Ducrot), Marie Calas et Jean-Hughes Coste, ils ont fait leurs premiers pas à l'école élémentaire.

Nous leurs souhaitons une belle continuation dans leurs apprentissages.



Classe de Jean-Huques Coste



Classe de Sophie Bouvier



Classe de Marie Calas

Thonon agglomération

FRANCE SERVICES

Thonon Agglomération met en place un nouveau service d'aide pour les démarches administratives du quotidien. Dorénavant, un bus se déplacera dans les communes de l'agglomération. A son bord, deux animateurs et un conseiller numérique pourront aider les usagers dans leurs démarches administratives, notamment sur internet. Pour le Lyaud, le

point de rendez-vous se fera sur le parking de l'Intermarché d'Allinges avec des permanences une ou deux fois par mois. Les détails des horaires des permanences sont disponibles en mairie et sur le site de l'Agglo.



SIMPLIFICATION DU TRI

Depuis le $1^{\rm er}$ janvier, tous les emballages et tous les papiers se trient dans les bacs et conteneurs jaunes !

Les règles de tri des déchets recyclables sont simplifiées : vous pouvez déposer tous vos emballages, sans exception, dans les conteneurs jaunes des espaces/tri. Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient y être déposés aux côtés des emballages en métal et des cartonnettes. Depuis le 1er janvier, vous y déposez les pots de yaourt, blisters, sacs en plastique, barquettes, tubes de dentifrice, briques alimentaires, ainsi que les petits emballages métalliques (couvercles, capsules de café...).

En résumé, c'est un emballage? Plus de doute, je le trie!

Autre nouveauté : tous les papiers sont aussi à déposer dans le conteneur jaune : journaux, magazines, enveloppes, livres.... Les couvercles de couleur bleue vont rapidement disparaître au profit du jaune sur tous les conteneurs. Rien ne change pour la collecte du verre.

Un nouveau circuit pour vos déchets triés

Cette simplification relève d'une obligation réglementaire nationale, qui vise à développer le tri et les performances de recyclage. Elle implique en parallèle une organisation nouvelle de la chaîne de transport et de tri des déchets, en collaboration avec plusieurs syndicats et intercommunalités de Haute-Savoie et de l'Ain. Les déchets recyclables collectés dans l'agglomération, après avoir été regroupés via un quai de transfert à Thonon-les-Bains, vont ainsi rejoindre un nouveau centre de tri dans la région bellegardienne, sur la commune de Chêne-en-Semine. Ils seront ensuite dirigés vers des filières spécifiquement adaptées pour leur recyclage.



COVOITURAGE

Des incitations financières pour les covoitureurs du Genevois français

Dans un contexte de hausse globale du prix de l'énergie, le Pôle métropolitain du Genevois français renouvelle l'expérience de rétribution des conducteurs et passagers et financera à hauteur de 100 000 € les trajets partagés dès à présent et durant toute l'année 2023.

En 2023, tous les trajets de covoiturage réalisés depuis et vers le territoire du Genevois français avec l'un des 3 opérateurs partenaires sont financés pour les conducteurs et GRATUITS pour leurs passagers.

En complément de la rétribution versée par le Pôle métropolitain du Genevois français, une prime de 100 € sera versée aux nouveaux inscrits sur les plateformes éligibles au Plan national covoiturage du quotidien.

Retrouvez tous les détails de l'opération sur le site covoiturageleman.org.



____ THONON agglomération

Etat civil Fin 2022 - Début 2023



Naissances 7

Bienvenue

- MUTIN Justine, née le 25 septembre 2022
- ALPHONSE Antonin, né le 28 octobre 2022
- MILETTO Alessio, né le 30 octobre 2022
- SIMOND ZEROSIO Rose, née le 05 novembre 2022
- FAUDOT Gaspard, Basile, né le 7 janvier 2023
- GIRASOLE REQUET Déa, Léonore, née le 24 janvier 2023



Mariages Félicitations

- DILIN Irwin et FROSSARD Mathilde, mariés le 3 septembre 2022
- HEYRAUD Philippe et ZIOUCHE Aicha, mariés le 10 septembre 2022



Souvenirs Respectueux

- LASORSA Félice, décédé le 18 janvier 2023 ancien conseiller municipal.



Les réglementations

Hauteur des plantations

Une distance minimale de 0.50 m. de la limite séparatrice pour les plantations (de basse tige) ne dépassant pas 2 mètres.

Une distance de 2 mètres minimum de la ligne séparatrice pour les arbres (dit de haute tige) destinés à dépasser 2 mètres de hauteur.

La distance se mesure à partir du milieu du tronc de l'arbre.

La hauteur se mesure à partir du niveau du sol où est implanté l'arbre jusqu'à la pointe.

En présence d'un mur :

Les arbres, arbustes et arbrisseaux de toutes espèces peuvent être plantés en espalier de chaque côté du mur séparatif sans que l'on soit tenu d'observer aucune distance mais ne pourront dépasser la crête du mur.

Toutes plantations ne respectant pas ces distances peuvent être soumises à une demande d'élagage ou d'arrachage de la part de votre

Ces demandes ne peuvent être effectuées que par un propriétaire ou son usufruitier. Un locataire ou un fermier ne sont pas habilités.

Les haies végétales doivent être constituées d'espèces locales variées (charmilles, ...). Les haies régulières de conifères (thuyas...) sont interdites.

Rappel



Travaux bruyants

Les travaux, notamment de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises telles que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques (liste non-exhaustive) ne peuvent être effectués que :

- du lundi au vendredi de 8 h à 20 h
- les samedis et jours fériés de 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 19 h.

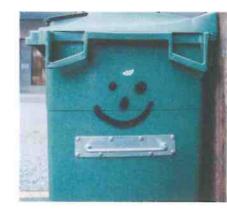
Les travaux bruyants sont interdits le dimanche.



Poubelles ménagères

Pour éviter que les sacs poubelles ne soient éventrés par les animaux et les déchets répandus sur la voie publique, il est recommandé aux particuliers d'utiliser des contai-

Ceux-ci doivent être retirés de la voie publique après la collecte.



Déchetterie

Il est vivement conseillé d'utiliser des filets ou des bâches sur votre remorque afin que les déchets verts (branchages, feuillages...) ne tombent pas sur la voie publique. Merci de votre compréhension.

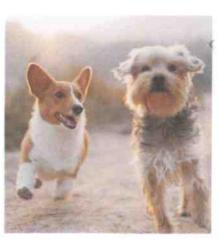
Nos amis les chiens

La municipalité rappelle que la divagation des chiens est interdite : trop de chiens errent dans la commune. Les sacs d'ordures ménagères sont déchirés.

Le Champ Dunant fréquenté par les enfants est interdit aux chiens.

Les propriétaires sont priés de ramasser les déjections de leurs animaux sur les trottoirs.

Nous demandons ainsi aux propriétaires de respecter l'environnement des riverains et de tous.



Nos associations

Viens taper dans le ballon avec nous!

Le Président : Florent EYDELY au 06 99 26 36 45 Président du groupement ALP.es (Armoy / Le Lyaud / Perrignier) pour les catégories U15 - U 17 - U19 : Virginie COMBE Les vétérans avec Fred BORETTI au 06 80 64 71 76

Roland GARROS bientôt pour toi!

Contact: Guillaume DUPRAZ au 06 10 97 43 93.

Tu veux prendre l'air?

Alors chasse avec Michel MIGLIASSO au 04 50 73 95 12.

Être ou ne pas être... Théâtre "Les Mots Dits"

avec François GALLAY au 04 50 70 56 99.

L'association des PARENTS D'ÉLÈVES t'attend! au 06 82 52 17 93 avec Lionel BONNEVIALLE.

Sports et Loisirs Tu peux encore choisir!

Demande André JACQUEMOT, président au 06 81 38 63 16

L'école de musique Le Lyaud / Armoy aimerait jouer avec toi... Marion PERILLAT au 06 86 57 17 40 musiquelelyaudarmoy@gmail.com.

Les activités du Fover Rural Culturel

Tél. 06 51 13 72 36 ou foyer.armoy.lelyaud@gmail.com

Une "GOUTTE DE VIE" alisse chez...

André VULLIEZ au 04 50 71 78 25.

Les gardiens des semences Josette BIDAL au 06 32 69 97 57.

L'association culturelle et sociale St-Nicolas

est prête à vous recevoir chez André CORNIER au 04 50 73 95 08. (responsable location salle paroissiale)

Ski Club Chablais Nordic

pratique du ski de fond, loisirs et compétition Président : J.-J. HENRY Secrétaire adjoint : Hervé TESSIER au 06 77 09 46 59 www.chablaisnordic.com chablaisnordic@orange.fr

Les Incroyables Comestibles

Elisabeth ROCHETEAU au 06 74 96 01 26.

Vous avez les boules! Nous avons la solution!

Club Lyaud pétanque Président : Michel MIGLIASSO 06 33 94 92 42.

Comité rédaction du bulletin

Joseph DÉAGE Jean-Yves MEYNET Emilie BON Corinne CORBÉ-COUËDEL Nermine JORDAN Benjamin TOURNIER-DANIEL

Les articles des associations ont été réalisés par leurs présidents.

Création et impression : Fillion imprimerie

CONSULTEZ LE SITE INTERNET DU LYAUD www.le-lyaud.fr Vous y trouverez des articles et des photos sur les événements Mais également tous les renseiqui rythment la vie de notre vilgnements sur la municipalité. lage, un calendrier des rendezvous à venir, un archivage des

Planning des manifestations 2023

DATE ET HORAIRE	MANIFESTATION	ASSOCIATION	LIEU
4 mars	Carnaval	Comité des fêtes d'Armoy	Satie Armoy
24 mars	L asa gne s à emporter	APE	Group e scolaire
26 mars	Trait	Chambis du Léman	Champ Dunant
1er avril	Nettoyage de printemps	Association communale de chasse	Champ Dunant
5 avril	Don du sang	Gautte de vie	Salle mairie
8 avril	Repas dansant	Comité des fêtes d'Armoy	Salle Armoy
30 avrit	Cerémonie du souvenir des départés	Municipatité	Monument aux morts
30 avrit	Grand prix des Hermones	Evian vélo	Groupe scolaire
7 mai	Troc plantes	Mme BIDAL Josette	Halle
8 mai	Cérémonie du 8 mai	Municipalité	Monument aux morts
21 mai	Vide-greniers	APE	Salle Armoy
27-29 mai	Tournoi de Pentecôte	Club de foot	Stade Dubouloz
2 juin	Audition écote de musique	Ecole de musique	Halle
5 juin	Don du sang	Goutte de vie	Salle mairie
8 juin —	Speciacle MAL	MAL	Champ Dunant
10 juin	Balade des Aînés	Municipalité	
17 juin	Fête de la Musique	Comité des fêtes d'Armoy	Salle Armoy
23 juin	Fête de la Musique	Commission animation	Halle
24 juin	Kermesse école	APE	Champ Dunant
13 juitlet	Fête Nationale	Djoss Bar	Djoss B a r
29 juillet	Lota	Association foot	Champ Dunant
30 juillet	Fête de l'été / Feux d'artifice	Association foot	Champ Dunant
2 ao0t	Don du sang	Soutte de vie	Salle mairie
27 septembre	Don du sang	Goutte de vie	Salle mairie
8 octobre	Troc plantes	Mme BIDAL Josette	Halle
28 <mark>oc</mark> tobre	Fête de la ch â taigne	Comité de s fêtes d'Armoy	Salle Armoy
28-29 actobre	Exposition artisanale	Foyer rural	Satte Armoy
4 novembr e	Cross des jeunes	Association sports et loisirs	Champ Dunant
5 n ove mbre	Cross des adultes	Association sports et loisirs	Champ Qunant
11 novembre	Cérémonie du 11 novembre	Municipalité	Monument aux morts
25 n ovembre	Lato	APE	Salle Armoy
29 nove mbre	Don du sang	G o utte de v ie	Salle m a irie
2 decembre	Vente sapins	APE	Groupe scalaire
3 décembre	Repas des Aînés	Commission des aînés	Salle mairie
15 décembre	Fête de la Lumière	Commission animation	Halle
17 dé cem bre	Noël des enfants	Comité des fêtes d'Armoy	Salte Armoy

Transports en commun

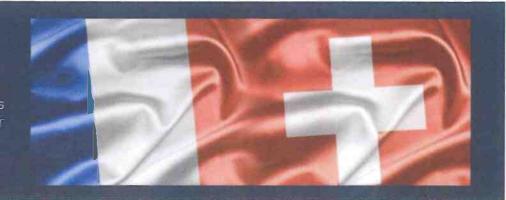
Tous les horaires des transports en commun

sont régulièrement mis à jour sur le site de Thonon Agglomération : www.thononagglo.fr/6-me-deplacer.htm



Fond Genevois

Rappel: les travailleurs frontaliers





Postes HTA

Entretien et construction des réseaux d'éclairage extérieu

285, route du Col de Terramont - 74470 LULLIN Tél. 04 50 73 81 64 E-mail: degeneve.electricite@orange.fr

ENTRETIEN

RÉNOVATION

CHARPENTE

MENUISERIE











taxihorizon@orange.fr



10, square Aristide Briand

Tal 04 50 71 29 92

Allianz (III)

Frédéric ARRACHART et Noémie GEORGE

Toutes assurances et placements

arrachart-george.thonon@ailianz.fr

arrachart-george.allinges@allianz.f

1200, route de Noyer

74200 Allinges

Tél. 04 50 73 94 67



OSSATURE BOIS - COUVERTURE - ZINGUERIE

Tál. 04 50 70 54 79 - 74200 ALLINGES



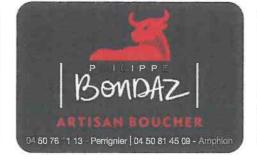














1, bd Georges Andrier - Thonon



Tél. 04 50 39 45 71 - 04 50 73 90 43



DÉPANN'MÉNAGER





15. rue des Arcouasses ZI de Vongy - 74200 THONON-LES-BAINS 04 50 26 68 88 - ☑ accueil@emc-tp.com







FONTANEL Romain - 06 26 38 52 89 3, route Impériale - 74200 ANTHY - 04 50 71 60 39

Mous remercions tows nos annonceurs









1040, route de la Dranse · B.P. 604 · 74500 AMPHION-PUBLIER Tél. 04 50 70 00 05 - Fax 04 50 70 85 88



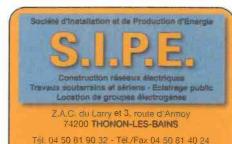




TERRASSEMENT · PAVAGE · DALLAGE · BORDURE DEBROUSSAILLAGE · BROYAGE DE VÉGÉTAUX



Tél. 94 50 71 10 06



-mail: sipe:societe@wanadoo.fr

